

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

**CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE DE
L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

SESSION 2016

Épreuve n°1

Épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et à son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

(durée : 1h30 – coefficient : 3)

IMPORTANT :

aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours

Ce dossier comprend 3 pages y compris celle-ci

Aide à domicile

La difficile application de la loi « vieillissement »

La Gazette – 28 mars 2016 – Par Isabelle Raynaud

La revalorisation de l'allocation d'autonomie et le droit au répit des aidants sont entrés en vigueur le 1^{er} mars. Mais la mise en route sera complexe.

Réduire le reste à charge sur les prestations à domicile pour les personnes âgées et accorder à leurs proches du répit en leur permettant de souffler : la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la création du droit au répit sont deux mesures phares de la loi « vieillissement », parue fin décembre. Elles sont officiellement entrées en application le 1^{er} mars, mais la situation est difficile pour les départements.

Un travail considérable

Il faut d'abord revoir les plans d'aide des bénéficiaires de l'APA et, quand ils sont à leur maximum, augmenter les plafonds. Pour les personnes les plus dépendantes, le supplément peut aller jusqu'à 400 euros par mois, soit une vingtaine d'heures d'aide à domicile.

Ce travail de révision va être considérable, soulignent les départements.

« Nous sommes prêts à mettre en place les dispositifs le plus rapidement possible, mais il faut tenir compte de la réalité », prévient-on à l'Assemblée des départements de France (ADF). Tous les plans devront avoir été revus à la fin de 2016.

« C'est beaucoup de travail humain pour aller à la rencontre des personnes âgées, à leur domicile, avec parfois la nécessité de voir l'ensemble de la famille », indique l'ADF. Sans la rencontre avec les proches, impossible de savoir s'il faut mettre en place le droit au répit. Cet afflux de travail « oblige à recruter », annonce l'ADF.

La Charente-Maritime a évalué le besoin à sept postes, mais « dans le Nord, c'est financièrement impossible », affirme Geneviève Mannarino, vice-présidente du Conseil départemental chargée de l'autonomie.

Les services d'aide à domicile craignent du retard dans la révision des dossiers. « Elle doit se faire rapidement, sinon l'enveloppe allouée par le gouvernement ne sera pas complètement utilisée » et sera donc perdue, affirme la directrice générale de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), Nicole Streignart. Les fédérations sont déjà échaudées par le comportement de certains départements.

En novembre, le gouvernement a alloué aux services d'aide à domicile 25 millions d'euros dans le cadre d'un fonds de restructuration. L'argent, versé aux départements, n'est pas arrivé aux associations. « Sur une vingtaine de fédérations locales qui ont demandé à leur conseil départemental où en était le versement, aucune n'a eu de réponse concrète », dénonce Thierry d'Aboville, de l'ADMR, réseau associatif. Les fédérations craignent donc que l'argent touché par les départements pour l'APA et le droit au répit n'aille pas aux personnes âgées.

Contrôles pour rassurer

Pascale Boistard, la secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'autonomie, a voulu les rassurer : la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) effectueront des contrôles pour s'assurer « que les crédits iront à ceux qui en ont besoin et à ceux qui travaillent avec eux ».

.....

QUESTIONS

1/ Quels sont les objectifs de la loi « vieillissement » ?

2/ Quelles en sont les principales mesures ?

3/ A la lecture du texte, donnez une définition des expressions suivantes :

- « droit au répit »
- « reste à charge »

4/ Quels sont les acteurs concernés par la loi « vieillissement » ?

5/ Quelles en sont les conséquences pour les conseils départementaux ?

6/ Quel est le rôle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans ce dispositif ?